

Organisation du vide grenier

- 1- L'entrée du vide grenier est gratuit pour les visiteurs
- 2- les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées sauf dérogation de l'organisation
- 3- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée, ainsi que tout bruit comme pétard, cloches, klaxon, sonnette, etc...
- 4- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 5- La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice.
- 6- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception (envoyé par mail) faisant foi.
- 7- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 9 heures. **L'installation s'effectuera entre 7h et 8h30.**
- 8- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 10- Aucun véhicule n'entrera sur le site du vide grenier. Votre véhicule sera garé sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide grenier.
- 11- Le bénéficiaire s'engage à **se munir d'une pièce d'identité**, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce.
- 12- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert **de 9h à 13h** et à quitter les lieux avant 14h en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.
- 13- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs ; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.